



Soirée d'information publique et d'échanges sur la planification participative de l'aménagement à Delson

Rapport d'activité présenté à la Ville de Delson
Février 2016

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte	2
2. Rappel du mandat.....	2
3. Déroulement de la soirée.....	3
3.1. Étapes informatives.....	3
3.2. Étape participative.....	3
4. Analyse des résultats	4
4.1. Compte-rendu de la rencontre.....	4
5. Les principaux éléments de discussion	10

1. Contexte

Le 26 janvier 2016, la Ville de Delson a invité ses citoyens à participer à une soirée d'information publique et d'échanges portant sur la démarche de planification participative en vue des aménagements à venir dans la ville. Cette démarche a été amorcée en vue d'aménager la Ville selon le développement durable et, à terme, dans l'optique de mise sous conformité du plan et des règlements d'urbanisme vis-à-vis des différents documents de planification métropolitains.

Cette soirée d'information était la première rencontre d'une série de quatre au cours desquelles seront formulées des pistes d'aménagement en accord avec la volonté des citoyens, tout en respectant les obligations légales imposées par le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Roussillon. L'objectif de la soirée du 26 janvier était de présenter les grands enjeux de la démarche de planification participative, ainsi que de rappeler les rôles des trois parties que constituent les citoyens, la Ville de Delson et l'agence Convercité.

Les représentants de la Ville présents à la rencontre étaient :

- Paul Jones, conseiller municipal et maire suppléant
- Stéphane Perreault, conseiller municipal
- Renald Corriveau, conseiller municipal
- Josyane Desjardins, conseillère municipale
- Sylvie Lapierre, conseillère municipale
- Lorraine St-James Lapalme, conseillère municipale
- Carl Beauchemin, directeur du service de l'aménagement du territoire
- Stéphane de Serre, directeur général

2. Rappel du mandat

Afin de solliciter la participation constructive des citoyens et de recevoir leurs questions et commentaires au cours de la soirée, la Ville de Delson désirait se faire accompagner par une ressource professionnelle. L'agence Convercité a été mandatée pour l'animation, la prise de notes et la création d'un compte-rendu de la soirée d'information publique et d'échanges. Le présent rapport fait état des résultats de cette soirée d'information et d'échanges.

3. Déroulement de la soirée

La soirée d'information s'est déroulée au bâtiment multifonctionnel La Jonction de 19 h à 21 h, et a rassemblé une centaine de citoyens. Après un mot de bienvenue de M. Paul Jones, conseiller municipal et maire suppléant, la soirée s'est déroulée en deux étapes. Une première informative et une seconde participative.

3.1. Étapes informatives

Lors de cette première étape, Gabrielle Immarigeon, chargée de projets chez Convercité, a fait une présentation servant de mise en contexte pour l'ensemble de la démarche. La Ville de Delson étant la première à mettre en place ce type de démarche de planification participative au sein de la MRC de Roussillon, il apparaissait nécessaire d'informer les participants pour qu'ils puissent s'investir pleinement dans les futures étapes.

Les objectifs de la démarche ont tout d'abord été présentés. Par la suite, Gabrielle Immarigeon a exposé les préceptes élémentaires du développement durable et a expliqué en quoi ils devront inévitablement être appliqués à Delson dans le futur. La présentation s'est poursuivie par l'explication de ce qu'est une aire TOD (*Transit Oriented Development*) et du contexte légal qui impose aux communautés métropolitaines, aux MRC et aux municipalités cette nouvelle façon de se développer.

Après cette partie informative sur la planification à Delson, Gabrielle Immarigeon a expliqué le déroulement des prochaines étapes de la démarche participative. Elle a notamment précisé, au travers de la charte de participation, le rôle qui incombait à chacun des participants ainsi que les valeurs dans lesquelles doivent s'inscrire les échanges.

3.2. Étape participative

Au cours de la deuxième étape, les citoyens ont pu s'exprimer sur la présentation, faire connaître leurs préoccupations et suggestions ainsi que poser des questions.

4. Analyse des résultats

4.1. Compte-rendu de la rencontre

Q/ : Question
R/ : Réponse
C/ : Commentaire

(Chaque intervention est nommée en fonction des sujets principaux abordés)

Densité et terrains disponibles

Q : La ville a été bâtie comme une ville unifamiliale. Aujourd'hui, on parle de bâtiments à étages, on parle d'aménager le boulevard Georges-Gagné, on parle d'aménager les terrains derrière le centre commercial en multilogements, etc. Vous avez parlé d'augmenter la capacité de Delson de 1400 logements. Est-ce que vous savez combien de terrains seront libres dans Delson pour aménager des maisons unifamiliales?

Par ailleurs, à ma connaissance, il n'y a pas beaucoup de terrains libres à Delson pour bâtir quoi que ce soit. Je vois très mal Delson bâtir des bâtiments en hauteur, comme sur le terrain derrière le centre commercial. Dans dix ans, ça va être des taudis. Si on prend n'importe quel exemple de développement similaire, comme à LaSalle, ou n'importe quel autre arrondissement à Montréal où l'on met des multilogements, on va se ramasser avec des taudis et des problèmes. On a fait des systèmes d'épuration et de traitement des eaux basés sur une ville unifamiliale. Si on veut augmenter la densité de notre ville, il va falloir refaire notre système d'égouts, d'alimentation d'eau, d'épuration des eaux. Si vous voulez augmenter la densité de Delson, vous allez le faire en hauteur. Je ne pense pas que c'est ça que Delson veut. Si on ne pense rien qu'aux écoles, aux parcs, nous avons atteint notre densité maximum. Nous n'avons plus de place à Delson, même dans le parc industriel.

R : Merci, vos commentaires sont bien notés. Pour les données sur le nombre de terrains libres à Delson, elles ne sont pas disponibles ce soir, mais nous pourrions les présenter lors de la prochaine rencontre. On pourrait également les rendre publiques sur le site www.imagignonsnotredelson.ca. Comme nous expliquions tout à l'heure, dans les obligations émises par la CMM, mais aussi dans une optique de développement durable, la densité est un des éléments à considérer, mais il y a également la compacité. Ce que l'on veut savoir, c'est ce que la population souhaite avoir comme milieu de vie.

Principes de développement durable et projet existant

Q : J'ai beaucoup apprécié la présentation de ce soir et je trouve cette initiative vraiment intéressante. Quelques suggestions : quand je marche avec ma fille, je trouve difficile qu'il n'y ait pas des trottoirs partout. Je suggérerais aussi d'enlever quelques stationnements, qui sont très nombreux et occupent beaucoup d'espace dans la ville. Concernant le projet de condo qui va avoir lieu sur Georges-Gagné, où se trouve le cinéma : est-ce qu'il en compte les principes de développement durable qui ont été présentés ce soir? Est-ce que la forêt en arrière va être protégée? Ce projet a déjà démarré, mais est-ce que nous pourrions en discuter lors des ateliers de fin février?

R : Pour le projet situé sur Georges-Gagné, le promoteur a acheté un espace il y a quelques années déjà en présentant un projet à la municipalité pour lequel on a négocié, discuté. Cela a mené à l'approbation du projet en 2015. Il s'est plutôt inscrit dans une démarche traditionnelle de consultation réglementaire, comme prévu par le cadre traditionnel de la Loi sur l'aménagement. Aujourd'hui, le Conseil municipal et l'administration veulent avoir les opinions plus tôt dans le processus et avoir votre vision de l'aménagement pour votre ville. Ce projet prend une partie du territoire de Delson qui est de 7.7 km². Le projet, par plusieurs éléments, respecte plusieurs principes de développement durable. Pour ce qui est du boisé à l'arrière, le promoteur s'est engagé à compenser les pertes en replantant l'équivalent de chaque arbre abattu à divers endroits dans Delson.

Stationnement incitatif et obligations du PMAD

Q : Delson est une ville qui est assez vieille avec un petit territoire et une petite population. Ce que j'ai lu dans la documentation c'est qu'il y a une volonté de densifier au niveau résidentiel. Au moment où la Ville va opérer des changements de zonage et que les édifices vont devenir dérogoires, comment est-ce que ça va affecter les gens? Par ailleurs, j'ai lu dans les documents « favoriser les aires TOD », je n'ai jamais vu « obliger des aires TOD ». Si une maison unifamiliale passe au feu, est-ce que d'après les obligations de développement TOD les propriétaires vont devoir construire des multilogements? Il faudrait que ces thèmes soient abordés pendant les séances de consultation.

Dans le schéma d'aménagement, j'ai vu qu'à l'extérieur des aires TOD, il ne manquait que 54 habitations. Ça représente 38 acres à redévelopper, ce qui est énorme. Les infrastructures sont-elles prêtes pour ça? Qui va payer pour ça? Les économies qui vont être faites vont être dépensées en rues, en infrastructures, en égouts. Ça va demander de construire des immeubles qui coûteront trop cher pour le type de quartier dans lequel on est. Ça va être plus dur à vendre. En plus, la 132 génère beaucoup de bruit.

Quels terrains vous reste-t-il pour le développement commercial? Est-ce qu'on peut déplacer le stationnement incitatif pour le rapprocher des secteurs encore vierges?

R : Au niveau de l'aspect du bruit, dans le règlement de concordance au PMAD que la MRC a adopté, il y a des mesures de contrôle le long des voies bruyantes, comme la route 132. Il y a des obligations, des résultats à atteindre à l'intérieur des habitations pour ne pas dépasser un certain nombre de décibels.

Si on considère votre question plus générale, la Ville de Delson, comme les autres municipalités de la CMM, a une obligation d'avoir une moyenne de 40 logements/hectare dans les aires TOD. Nous vous montrerons où c'est indiqué dans la réglementation lors de la prochaine rencontre.

La densité est modulable. Certains secteurs seront plus propices à faire du développement plus dense, d'autres endroits resteront tels quels. En ce qui a trait aux infrastructures municipales, notamment leur capacité à supporter du développement, il est certain que la ville de Delson compte prendre cela en considération.

Dans le cas de développement le long d'une artère majeure comme la route 132, la région s'est dotée de mécanismes de contrôle pour s'assurer de la qualité des logements. Malgré tout, nous ferons ensemble l'exercice de planification de la densité qui nous est demandé.

Par ailleurs, tout ce qui a trait aux droits acquis entraîne des concepts complexes, mais nous verrons comment nous réussirons à incorporer ces changements-là. L'objectif de la démarche c'est de travailler avec vous à l'intérieur du cadre que la CMM et que la MRC ont établi. L'objectif est de faire une ville qui va représenter ce que les citoyens veulent avoir.

Pour le stationnement incitatif, il s'agit d'un terrain qui appartient à l'AMT. La question du stationnement se pose depuis quelque temps quant à savoir s'il est au meilleur endroit. L'objectif est de regarder quelle localisation serait optimale pour nous, puis de formuler des revendications auprès des instances gouvernementales.

Milieu de vie actuel et insertion des citoyens dans la démarche

Q : Je réside près d'un terrain vague et je suis aussi commerçante dans la ville. Je suis d'accord qu'il reste beaucoup de place à l'amélioration côté transport en commun. Les jeunes enfants sont parfois obligés de faire 2 kilomètres à pied, car il n'y a pas d'autobus à l'heure à laquelle ils reviennent de l'école. Du côté du développement, je m'inquiète de la mixité de densités et de me retrouver avec des tours à condo comme celles derrière la rue Monette. On a l'impression que tout est décidé d'avance. J'aimerais être rassurée sur le fait que la ville saura se préoccuper du bien-être de ses citoyens sans que nous soyons obligés de nous battre. Je suis consciente qu'il y a des choses à améliorer, que des maisons en rangée peuvent être une solution pour densifier sans nécessairement bâtir en hauteur et ainsi gâcher nos beaux paysages avec ses arbres matures proches de la rivière de la Tortue.

Aussi, est-ce que la ville tient compte de l'amélioration des milieux verts dans son plan d'aménagement et de revitalisation?

R : L'objectif d'une démarche participative est justement de prendre en compte la volonté et les préoccupations émises par les citoyens. On ne fait pas cette démarche pour travailler uniquement avec nos propres volontés. Il ne faut jamais oublier que le Conseil municipal enclenche une démarche de développement durable pour l'ensemble de son territoire. Le développement durable se manifeste par l'aménagement de projets de propriétés, mais aussi par des façons de vivre, des façons de consommer l'espace, des façons d'interagir avec les autres. C'est d'abord là-dessus qu'on va travailler.

Dans un second temps, on a ciblé en priorité l'aire TOD 132/Georges-Gagné parce qu'elle est située au cœur de la municipalité et qu'elle est située sur un axe principal. De plus, elle possède encore de nombreux espaces vacants ou sous-utilisés. Il est certain que nous travaillerons aussi sur les notions générales d'autres aires TOD, donc sur le secteur qui vous concerne qui est celui de la gare de Delson. Cependant, comme c'est un milieu qui est déjà plus structuré, plus développé, on ne va pas s'y pencher tout de suite. Les pistes de solutions qui seront élaborées par la population vont être tenues en compte. Avant de commencer à redévelopper des quartiers résidentiels unifamiliaux, nous emprunterons toujours une démarche participative.

Végétalisation et reconnexion des secteurs

C : En tant qu'ancien citoyen de LaSalle, je peux dire qu'il existe certains endroits où le développement en hauteur fut une réussite. La densification ne passe pas nécessairement par la construction, mais plutôt par la manière dont on amène la nouvelle génération, celle qui amènera la pérennité à Delson. On sait que ce sont de jeunes gens qui veulent fonder

des familles, qui veulent avoir une autre façon de vivre. Ce qui me frappe quand j'arrive à Delson c'est le manque de connexions sur l'axe nord/sud. C'est périlleux de traverser la 132, à bicyclette et à pied. En plus de ça, il manque beaucoup d'arbres. Les nouvelles générations se déplacent beaucoup en transport en commun. Ils aiment les parcs, marchent et font du vélo. Pourquoi parle-t-on uniquement de terrains et de constructions quand on parle de densification? Si on continue à construire de l'unifamilial, on n'assure pas notre pérennité. Développer des TOD, ça veut dire développer le transport collectif donc minimiser l'utilisation de la voiture, mais ça ne sert à rien si on ne développe pas les aménagements piétons.

R : On veut trouver des solutions ensemble. J'espère que vous serez présent dans les futures étapes et que nous arriverons à un Delson qui va vous plaire.

Exemple de TOD en Amérique du Nord

Q : Est-ce qu'il existe des exemples de TOD en Amérique du Nord? Peut-on s'en inspirer? Ce genre de développement existe déjà en Europe. Ce ne sont pas nécessairement des endroits faits de taudis, même s'il y a beaucoup de densification. Ce ne sont pas forcément des endroits négligés avec des gens ayant un niveau de vie inférieur. Merci de nous inclure dans les discussions et de prendre nos opinions en compte.

R : Il en existe plusieurs, dans des milieux semblables au nôtre, comme dans la région de Washington ou de Portland, OR. Lors de la prochaine rencontre, on pourra vous présenter des exemples inspirants.

Impact du développement sur l'existant

Q : Je vais être directement impacté par l'aménagement à venir, car il y a un terrain vague derrière mon terrain. Quelle densité est prévue pour ce terrain-là? Quel sera l'impact sur la valeur de nos maisons?

R : Au niveau de la densité, ce qu'il faut savoir, c'est que la rue principale relie la route 132 à la gare de Delson. Donc, c'est identifié comme un corridor de transport local. La densité établie par la réglementation issue du PMAD est 23 ou 27 logements/hectare. C'est un peu moins que pour l'aire TOD de la gare ou du stationnement incitatif. Encore une fois, l'aménagement de ce développement se fera en fonction de vos préoccupations et des commentaires que vous allez nous transmettre lors des ateliers. Il n'y a aucun projet déjà approuvé. On en est à une étape préalable.

Lors des ateliers à venir, on pourrait aborder le thème de la hauteur et déterminer ensemble où vous souhaitez que ça soit plus ou moins élevé. C'est pourquoi il est important que vous soyez présent dans les futures étapes, puisque vous avez un pouvoir d'influence sur le sujet.

Obligation sur les milieux de vie

Q : Merci de nous consulter avec tout ce qui s'en vient. Je comprends pourquoi ces changements doivent avoir lieu. On voit qu'il y a des objectifs de 40 habitations/hectare. Est-ce qu'il y a des objectifs d'espaces verts/hectare? Vous avez parlé de compensations d'arbres derrière le centre d'achats, alors qu'on sait qu'un arbre mature est plus bénéfique qu'un arbre replanté. Est-ce que vous avez des obligations quant aux espaces naturels avec les TOD ou vous devez simplement développer des bâtisses?

R : L'objectif est effectivement de prendre tout cela en considération : l'environnement, l'économie, le social. Du côté environnemental, la ville de Delson veut insister sur la mise en valeur de la faune et de la flore. Au niveau du boisé situé derrière le centre d'achats, il appartient au domaine privé. La ville, dans le cadre de ce projet-là, a acquis un terrain important de plus de 500,000 pieds carrés vers la rivière près de la rue principale pour en faire une réserve écologique. Ce terrain est déjà agrémenté d'arbres. Pour ce projet, il y a des ententes avec le promoteur pour replanter des arbres, pas seulement sur son terrain, mais sur l'ensemble du territoire de la municipalité, pour renforcer le milieu naturel que l'on vient d'acquérir. Il est évident que quand on parle d'aires TOD, les espaces verts et les lieux de rassemblement sont à prendre en considération. Le PMAD recommande la mixité, la densité, la compacité, mais la densité résidentielle ne crée pas des milieux de vie. L'objectif de la municipalité c'est de regarder le potentiel que l'on a, entre autres dans le secteur Georges-Gagné pour repenser l'intégralité du secteur, car il y a encore beaucoup d'espaces vacants au cœur de la municipalité.

Amélioration du transport actif

Q : Lorsque je suis arrivé à Delson il y a 10 ans, j'ai trouvé que la ville était plutôt « plate ». Il y a eu beaucoup d'amélioration depuis, les conseillers sont très à l'écoute. Encore aujourd'hui, la démarche prouve que notre participation est prise en compte dans les décisions. Au niveau des déplacements actifs, les pistes cyclables surélevées sont plus sécuritaires pour tous. Cependant, j'aimerais que vous pensiez à aménager plus de trottoirs, au moins à proximité des écoles. Il faudrait surélever du Collège. Les enfants n'ont pas d'endroits où passer, surtout l'hiver. Ils sont obligés de marcher dans la rue.

R : Vous parlez d'améliorer les corridors de déplacements actifs. Ça s'inscrit dans les principes du développement durable. Ce sont des orientations intéressantes que vous énoncez, en particulier près des écoles. On espère que vous allez continuer à partager vos idées dans la suite de la démarche.

Développement du transport collectif

Q : Est-ce qu'il serait possible d'avoir accès au règlement 170 de la MRC pour bien le comprendre?

Par ailleurs, les aires TOD de Delson sont situées le long de grands axes, qui amènent les citoyens soit vers le terminus Panama [Brossard], soit vers le terminus du centre-ville [Montréal]. Le TOD sert donc à sortir les gens de la municipalité. Le transport en commun est très peu développé à l'intérieur de la municipalité et ne pourra pas se développer au cours des 10-15 prochaines années. Le fait de densifier la population, je comprends très bien. Contrer l'étalement humain, je suis parfaitement d'accord avec ça. Cependant, je ne vois pas comment le transport intramunicipal va suivre la cadence.

R : Oui, nous pourrions mettre le règlement sur le site web de la démarche.

Le gouvernement nous recommande l'aménagement d'aires TOD pour maximiser les espaces, pour être capable de mieux développer le transport en commun. La Ville de Delson fait partie du Conseil Intermunicipal de Transport (CIT) Roussillon qui a longtemps été un CIT qui faisait du transport vers la ville centre dans le but d'offrir un service d'accompagnement

de la population vers les milieux de travail. Depuis quelques années, il y a des trajets d'autobus qui ont été implantés pour mieux desservir la population locale dans un milieu local. Depuis quelques années, même si loin d'être suffisante, il y a une amorce qui a été faite.

C'est à nous de trouver des moyens pour améliorer les choses ensemble. Il faut donc se mobiliser, se prendre en main et trouver des pistes de solution. Ça va se faire par petits gestes, mais ça va surtout se faire par une vision collective de ce qu'on veut faire de notre ville. On n'a pas la capacité de changer le milieu en un exercice et en seulement quelques années, mais il faut commencer quelque part et le Conseil commence avec la démarche de participation que l'on entreprend ce soir.

Préoccupation sur le pouvoir réel des citoyens et leurs obligations futures

C : Je trouve la démarche très intéressante. Par contre, les changements sont des changements relativement majeurs qui peuvent faire peur. Il y a les choses sur lesquelles on a du pouvoir, dont le plan d'aménagement, le plan d'urbanisme de la ville. Il y a des choses sur lesquelles on n'a pas de pouvoir ou très peu de pouvoir : les gares, le stationnement incitatif, la 132. On peut faire des recommandations, mais c'est limité. J'espère qu'on ne viendra pas créer de fausses attentes au niveau de la population.

Aussi, qu'en est-il de l'existant? Aurons-nous des obligations de construction en hauteur si nos maisons unifamiliales passent au feu? Il va falloir être rassurés là-dessus pour qu'on puisse embarquer dans la démarche.

Encadrement des promoteurs privés

C : Est-ce que le plan métropolitain ou le schéma de la MRC de Roussillon comprennent des balises qu'on imposerait aux promoteurs privés pour encadrer leurs activités? Si nos points de vue sont ignorés par les promoteurs parce qu'ultimement, c'est eux qui décident, c'est vraiment dommage. J'espère que dans les règlements que nous allons élaborer à Delson, nous ajouterons des éléments qui viendront encadrer les promoteurs.

Vision à long terme et inclusion de multiples éléments aux discussions

C : Toute la planification est faite selon le PMAD qui prévoyait une vision sur 20 ans. Cinq sont déjà passés. Il est nécessaire que la ville se positionne pour les 15 prochaines années. Pour l'instant, tout ce dont on parle est le cadre bâti. Les collecteurs sont-ils capables de les supporter ces nouvelles bâtisses? Quand on voit que 55 % du territoire est situé dans une aire TOD, quels vont être les investissements nécessaires? Combien coûte un autobus supplémentaire? Vouloir faire en sorte qu'il y ait moins de véhicules est tout à fait louable, mais quand vient le temps de payer, est-ce que les citoyens ont cette capacité-là?

Le vieillissement de la population doit absolument être pris en compte. Les grands enjeux des aires TOD pour les citoyens, ça ne peut pas être que du bungalow. Il y a une aire TOD importante, celle de la route 132 qui nous touche particulièrement. Les autres aires TOD ont actuellement probablement moins de 14 logements/hectare. On ne peut pas détruire les bungalows et construire des quatre étages. Ça prend de la densité, mais il faut que ça soit bien fait et surtout qu'on respecte les gens qui sont venus ici. Il y a beaucoup de gens qui sont inquiets pour leurs biens actuels.

Le débat doit se faire ailleurs que juste sur le cadre bâti. Pourquoi faut-il toujours que les emplois soient au centre-ville de Montréal? Si on décentralisait les emplois, on aurait moins besoin de transport en commun et encore moins d'autos.

Malheureusement, ce ne sont ni la MRC, ni la CMM, ni les villes, ni les promoteurs qui définissent le marché, c'est le consommateur. Si le consommateur ne veut pas de condo, ça ne va pas fonctionner.

5. Les principaux éléments de discussion

Insécurité et inquiétudes quant aux futurs développements

Plusieurs participants ont émis des inquiétudes sur le fait de voir leur cadre de vie bouleversé par d'hypothétiques aménagements. Si l'étape informative a présenté l'impératif de densification comme une composante importante des développements de type TOD, certaines interventions n'ont semblé se focaliser que sur cet aspect sans se soucier des autres éléments concernant le développement durable et les changements nécessaires dans la planification de demain. Les citoyens souhaitent être rassurés sur le fait que leur avis compte et que la vie à Delson ne sera pas bouleversée, pour s'engager avec une pleine confiance dans la démarche participative.

Les milieux de vie

Quelques participants ont vu dans cette démarche participative une opportunité pour formuler des propositions relativement au milieu de vie actuel. Ces initiatives démontrent un véritable attachement au milieu de vie Delsonien et une volonté constante d'améliorer les choses. La démarche participative devrait servir de plateforme pour imaginer collectivement le devenir de la ville. Les habitants de Delson sont les personnes qui connaissent le mieux les espaces qui seront à développer dans le futur. Ils savent en souligner les faiblesses et ont souvent réfléchi à des solutions. Ils connaissent aussi les forces de leur territoire et sauront les défendre au cours des étapes de planification collective.

Précisions légales

Bien que la mise en contexte effectuée au cours de la soirée semble bien comprise des citoyens, certaines obligations légales qu'imposent les documents de planification requièrent de plus amples précisions. En effet, il est difficile pour une personne découvrant des documents tels que le PMAD ou le schéma d'aménagement de la MRC de différencier des termes comme orientation et obligation. Un retour sur le contexte légal ainsi que sur les responsabilités municipales en matière de transport, d'aménagement et d'espaces naturels pourrait être utile lors des prochaines activités. Cela permettra aux citoyens de formuler des opinions avisées basées sur de réelles connaissances des mécanismes de planification.

Attrait pour la démarche

L'ensemble des citoyens présents à la séance du 26 janvier a semblé satisfait de cette nouvelle manière d'appréhender la planification municipale à Delson. Avec une participation remarquable d'environ une centaine de personnes, les citoyens semblent vouloir s'engager pour faire valoir leur vision pour l'avenir de leur ville.